Formations particulières et adresses utiles

Le sport et les études

Des établissements scolaires proposent des aménagements des horaires afin de permettre à des jeunes de bon niveau sportif de poursuivre leur entraînement. Ce sont les **Sections sportives.**

L'inscription dépend des décisions d'orientation, et de votre niveau sportif. Pour entrer en section sportive, vous subirez des épreuves sportives en lien avec la fédération ainsi qu'un examen médical.
Attention, les sections sportives exigent une grande motivation, une bonne résistance physique et morale ainsi que des capacités d'organisation pour mener de front travail scolaire et sport. Vous suivrez les mêmes cours que les autres élèves avec en plus un entraînement intensif. Dans certains lycées vous pourrez bénéficier d'aménagements d'horaires, de cours de rattrapage et de soutien.

Pour en savoir plus
- parlez-en à votre professeur d'EPS ou à votre entraineur de club sportif
- contactez directement l'établissement qui vous intéresse
- adressez-vous à la Direction départementale de Jeunesse et Sport de votre département ou à la Direction régionale de Jeunesse et Sports

Il existe aussi des **pôles Espoir et des pôles France** pour la formation de sportifs de haut niveau. Les sportifs sont sélectionnés par leur **fédération**. Ils bénéficient d'un aménagement de leur emploi du temps scolaire. Se renseigner auprès des fédérations sportives.

Sections sportives de l'éducation nationale

Athlétisme
- 79 **Niort** - Lycée de la Venise verte F-G

Basket
- 16 **Angoulême** - LISA - lycée de l'image et du son d'Angoulême F

Football
- 16 **Angoulême** - Lycée Marguerite de Valois F-G
- 79 **Niort** - Lycée de la Venise verte G

Hand-ball
- 16 **Angoulême** - Lycée Marguerite de Valois F
- 86 **Poitiers** - Lycée du Bois d'Amour G

Rugby
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée Jean Dautet

Surf
- 17 **Borcefranc** - Lycée de la mer et du littoral

Tennis de table
- 16 **Angoulême** - LISA - lycée de l'image et du son d'Angoulême F-G

Triathlon
- 79 **Parthenay** - Lycée Ernest Pérochon
- 79 **Parthenay** - Lycée professionnel les Grippeaux

Voile
- 17 **Rochelle (La)** - Lycée Jean Dautet F-G

Water polo
- 17 **Saint-Jean-d'Angely** - Lycée professionnel Louis Audouin Dubreuil

Sections sportives de l'enseignement agricole

Les sections sportives de l'enseignement agricole se différencient des «sections sportives» des lycées de l'éducation nationale ; elles permettent d'intégrer une formation sportive mais visent surtout à former les futurs animateurs du monde rural.

Equitation
- 86 **Montmorillon** - LPA Jean-Marie Bouloux

Rugby
- 17 **Saintes** - Lycée agricole Georges Desclaude

Football G.
- 86 **Montmorillon** - LPA Jean-Marie Bouloux

Tennis de table
- 79 **Niort** - LPA de l'horticulture et du paysage de Niort

Publicité

PORTES OUVERTES

Les journées portes ouvertes sont une occasion de mieux connaître votre futur établissement de formation.
Dès à présent consultez les dates des journées portes ouvertes des lycées Poitou-Charentes sur ***www.onisep.fr/poitiers*** *rubrique «portes ouvertes».*

POINT DE VENTE DES BROCHURES ONISEP

Délégation Régionale de l'ONISEP
17 place Henri Barbusse
86000 POITIERS
✆ 05 49 41 59 58

Et sur internet :
www.onisep.fr
ou par téléphone :
01 64 80 38 00
ou par courrier : ONISEP VPC
12 mail Barthélémy Thimonnier
Lognes - 77437 Marne-la-Vallée cedex 2

Les sections linguistiques

Les sections européennes et orientales ont pour but de renforcer votre niveau de compétence linguistique et de vous faire acquérir une connaissance approfondie d'un pays étranger. À partir de la classe de 2de, une matière est enseignée en langue étrangère. La scolarité suivie fait l'objet d'une mention spéciale au baccalauréat.

Section européenne

Allemand

◆ 16 **Angoulême** - Lycée Guez de Balzac
◆ 17 **Rochefort** - Lycée Maurice Merleau Ponty
◆ 17 **Rochelle (La)** - Lycée Jean Dautet
◆ 17 **Saintes** - Lycée Bernard Palissy
◆ 79 **Bressuire** - Lycée Maurice Genevoix
◆ 79 **Melle** - Lycée Joseph Desfontaines
■ 79 **Niort** - Lycée polyvalent privé Saint-André
◆ 79 **Parthenay** - Lycée Ernest Pérochon
◆ 79 **Thouars** - Lycée Jean Moulin
◆ 86 **Futuroscope** - Lycée pilote innovant international
◆ 86 **Poitiers** - Lycée du Bois d'Amour

Anglais

◆ 16 **Angoulême** - Lycée Marguerite de Valois
◆ 16 **Angoulême** - Lycée professionnel Jean Rostand
◆ 16 **Chasseneuil/Bonnieure** - Lycée professionnel Pierre André Chabanne
◆ 16 **Ruelle-sur-Touvre** - Lycée professionnel Jean Caillaud
◆ 16 **Soyaux** - Lycée professionnel Jean Albert Grégoire
◆ 17 **Jonzac** - Lycée Jean Hyppolite
◆ 17 **Pons** - Lycée Emile Combes
◆ 17 **Rochefort** - Lycée Maurice Merleau Ponty
◆ 17 **Rochelle (La)** - Lycée Jean Dautet
■ 17 **Rochelle (La)** - Lycée privé Fénelon - Notre-Dame
◆ 17 **Rochelle (La)** - Lycée professionnel Pierre Doriole
◆ 17 **Rochelle (La)** - Lycée Antoine de Saint-Exupéry
◆ 17 **Rochelle (La)** - Section d'enseignement professionnel du lycée hôtelier
◆ 17 **Saintes** - Lycée Bellevue
◆ 17 **Saint-Jean-d'Angely** - Lycée Louis Audouin Dubreuil
◆ 79 **Bressuire** - Lycée professionnel Simone Signoret
◆ 79 **Chef-Boutonne** - LP J. François Cail
◆ 79 **Niort** - Lycée Jean Macé
■ 79 **Niort** - Lycée professionnel privé Saint-André
◆ 79 **Thouars** - Lycée Jean Moulin
◆ 86 **Châtellerault** - Lycée Edouard Branly
◆ 86 **Châtellerault** - Lycée Marcelin Berthelot
◆ 86 **Futuroscope** - Lycée pilote innovant international
◆ 86 **Poitiers** - Lycée Aliénor d'Aquitaine
◆ 86 **Poitiers** - Lycée Camille Guérin
■ 86 **Poitiers** - Lycée privé Le Porteau (devient Isaac de l'Etoile en 2010)
■ 86 **Poitiers** - Lycée privé les Feuillants (devient ISAAC de l'Etoile en 2010)
■ 86 **Poitiers** - Lycée privé Saint-Jacques de Compostelle
◆ 86 **Poitiers** - Lycée professionnel Le Dolmen

Espagnol

◆ 17 **Rochelle (La)** - Lycée Antoine de Saint-Exupéry
◆ 17 **Rochelle (La)** - Lycée professionnel Pierre Doriole
◆ 17 **Royan** - Lycée professionnel de l'Atlantique
◆ 79 **Bressuire** - Lycée professionnel Simone Signoret
◆ 79 **Niort** - Lycée Jean Macé
◆ 86 **Futuroscope** - Lycée pilote innovant international
■ 86 **Poitiers** - Lycée privé l'Union Chrétienne

Italien

◆ 86 **Poitiers** - Lycée Victor Hugo

Portugais

◆ 86 **Montmorillon** - Lycée Jean Moulin

Section internationale

Chinois

◆ 86 **Futuroscope** - Lycée pilote innovant international

Aides à la scolarité

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

C'est une aide attribuée par la Caisse d'allocations familiales. Elle est versée, sous certaines conditions de ressources, aux familles qui ont au moins un enfant à charge, âgé de 6 à 18 ans, scolarisé ou en apprentissage. Depuis la rentrée 2008, le montant de l'ARS varie selon l'âge de l'enfant. Pour en savoir plus, consulter le site : www.caf.fr ou la CAF.

Bourses nationales

Elles sont accordées par les inspections académiques. Leur montant varie en fonction des ressources et des charges des familles. Le montant annuel de la part, pour l'année scolaire 2008-2009 est de 42,36 €. Le nombre de parts varie de 3 à 10, auquel s'ajoutent deux parts supplémentaires pour les élèves scolarisés dans l'enseignement professionnel ou technologique. Les élèves non boursiers désirant faire une demande de bourses nationales doivent demander un dossier et le remettre au chef de leur établissement actuel. Date fixée par le chef d'établissement (à partir de février).

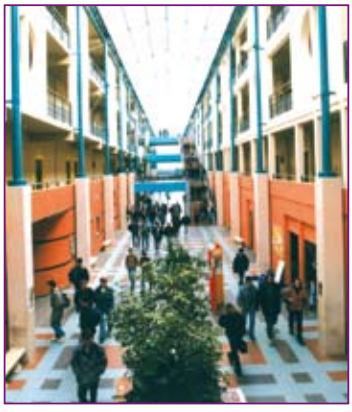

Prime à l'internat

Cette prime, d'un montant forfaitaire annuel de 239,64 € pour l'année scolaire 2008-2009, est destinée aux élèves boursiers nationaux scolarisés en internat. La prime est attribuée en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension. Renseignements au secrétariat de l'établissement fréquenté.

Prime d'entrée en seconde

Elle est attribuée aux élèves boursiers. Elle est versée en une seule fois avec le premier terme de la bourse. Son montant est de 217,06 € pour l'année scolaire 2008-2009. Les élèves redoublant ne peuvent pas y prétendre.

Prime d'équipement

Pour l'année scolaire 2008-2009, son montant s'élève à 341,71€. Cette prime est versée en une seule fois aux élèves boursiers de première année de certaines spécialités de CAP, BEP, Bac technologique ou brevet de technicien. Un même élève ne peut en bénéficier qu'une seule fois au cours de sa scolarité.

Prime à la qualification

Pour l'année scolaire 2008-2009, son montant s'élève à 435,84 €. Cette prime est versée en 3 fois aux élèves boursiers des premières et deuxièmes années de CAP ou BEP préparés en 2 ans après la classe de 3e.

La bourse au mérite

C'est un complément de bourse de lycée, attribué aux élèves boursiers qui s'engagent à l'issue de la classe de 3e dans un cycle d'enseignement conduisant au bac général, technologique ou professionnel.

Cette bourse est attribuée de plein droit à tous les boursiers ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au brevet, et, sous certaines conditions, aux élèves boursiers qui se sont distingués "*par leurs efforts dans le travail au cours de la classe de 3e*". Dans ce dernier cas, la décision d'octroi relève de la compétence de l'inspecteur d'académie, après avis d'une commission départementale. Son versement reste subordonné à l'engagement écrit de l'élève et de son représentant légal à poursuivre sa scolarité "avec assiduité" jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel. En cas de manquement, l'inspecteur d'académie peut suspendre son bénéfice, après avis de la commission consultative.

Le complément de la bourse de lycée est d'un montant de 800 € en 2008-2009.

Pour toute information, s'adresser au secrétariat de l'établissement fréquenté par l'enfant ou à l'inspection académique : services des bourses.

Fonds social lycéen, fonds social pour la restauration scolaire

Dans les lycées, **un fonds social lycéen** permet d'apporter une aide exceptionnelle à un élève pour faire face à des dépenses de vie scolaire. **Le fonds social pour la restauration scolaire** permet aux élèves issus de milieux défavorisés de fréquenter la cantine de leur établissement.

Ces aides sont accordées par le chef d'établissement, après avis d'une commission. Se renseigner auprès de l'assistante sociale scolaire de l'établissement.

REGION Poitou Charentes
la démocratie participative

Aides du Conseil Régional

Chèques-livres

Les lycéens et apprentis (hors niveaux post-bac, scolarisés dans les lycées professionnels et technologiques publics et privés sous contrat, lycées agricoles publics et privés, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté, Maisons Familiales et Rurales d'Education et d'Orientation les Instituts Régionaux d'Education et les Centres de Formation d'Apprentis) se voient remettre par leur établissement 2 chèques-livres pour l'achat ou la location de leurs manuels scolaires auprès de librairies, associations ou établissements ayant une convention d'affiliation avec la Région.

Montant des chèques-livres en 2008 par élève : 70 € (2 x 35 €).

Plus d'informations : **www.poitou-charentes.fr** (rubriques «guides des aides»), Contact : Service Vie Lycéenne gratuite.manuels@cr-poitou-charentes.fr

Fonds social régional

Cette aide concerne les élèves, apprentis et étudiants BTS scolarisés dans un établissement relevant de la compétence de la Région. Elle intervient dans le cadre de frais liés à la scolarité (transport, hébergement, restauration, santé, voyage pédagogique, fournitures...) mais ne peut en aucun cas couvrir les frais d'inscription.

Plus d'informations : **www.poitou-charentes.fr** (rubriques « guide des aides »), Contact : Service Vie Lycéenne gratuite.manuels@cr-poitou-charentes.fr

Pour les lycéens :

La Région finance le premier équipement professionnel des lycéens (hors apprentis) entrant en formation professionnelle dans un établissement du Poitou-Charentes

- ❑ lycées professionnels et technologiques publics et privés sous contrat,
- ❑ lycées agricoles publics et privés,
- ❑ Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté,
- ❑ Maisons Familiales et Rurales d'Education et d'Orientation,

pour préparer un BEP, un BAC professionnel en 3 ans, ou un CAP (consulter la liste des spécialités financées), suivre une seconde technologique hôtellerie, une 3ème liée à l'enseignement technique ou une classe préparatoire à l'apprentissage.

C'est une aide automatique, il n'y a aucun dossier ou demande à effectuer.

Plus d'informations : **www.poitou-charentes.fr** (rubriques «guides des aides»), Contact : Service Vie Lycéenne gratuite.equipements@cr-poitou-charentes.fr

Pour les apprentis :

Une aide incitative de 300 € pour le premier équipement professionnel peut être accordée à l'employeur si celui-ci fournit à l'apprenti cet équipement et s'engage à lui laisser à disposition à l'issue de sa formation.

A noter : Une aide au remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis est également proposée par le biais d'une subvention versée au CFA, à charge pour eux de la reverser aux jeunes.

Plus d'informations : **www.poitou-charentes.fr** (rubriques «guides des aides»), Contact : ca.brochard@cr-poitou-charentes.fr

Favoriser la mobilité internationale :

La Région a mis en place des dispositifs d'aides afin d'encourager les jeunes à réaliser leur projet de mobilité internationale et de leur permettre d'acquérir une expérience à l'étranger qui pourra être un atout lors de leur future recherche d'emploi. **Plus d'informations :** **www.poitou-charentes.fr** (rubriques «guides des aides»)

Stage professionnel de courte durée :

Un soutien financier (90 € par semaine en 2008) qui s'adresse aux lycéens, étudiants en section de Technicien Supérieur, apprentis souhaitant effectuer un stage de 2 à 12 semaines dans une entreprise à l'étranger.

Contact : Service Vie Lycéenne bourses.decouverte@cr-poitou-charentes.fr

Pour les apprentis :

A compter de 2009, la Région met en place un dispositif permettant le départ d'environ 100 jeunes apprentis. L'organisation comprendra la recherche d'une entreprise européenne pour un stage de 3 semaines, une préparation à la mobilité, un accompagnement tout au long du projet et une bourse de 900 €.

Contact : Service Mobilités mobilites@cr-poitou-charentes.fr

Apprentissage

Carte d'apprenti

Une carte d'apprenti est délivrée à l'apprenti par le centre qui assure sa formation. Elle permet aux apprentis de bénéficier de certains avantages accordés aux lycéens et aux étudiants. Elle est valable sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure s'inscrit dans la loi de cohésion sociale.

Salaires

Valeur du SMIC (au 1er juillet 2008)
Salaire horaire brut 8,71 €
Salaire mensuel brut 1321,02 € pour 151,67 heures
Si le salarié a moins de 17 ans, son salaire est égal à 80% du SMIC soit 6,97 € / heure.
Si le salarié a plus de 17 ans et moins de 18 ans, son salaire est égal à 90% du SMIC soit 7,84 € / heure.

Salaire des apprentis

Age	1re année	2e année	3e année
Moins de 18 ans **Salaire horaire brut**	25% du SMIC 2,18 €	37% du SMIC 3,22 €	53% du SMIC 4,61 €
De 18 à 20 ans **Salaire horaire brut**	41% du SMIC 3,57 €	49% du SMIC 4,27 €	65% du SMIC 5,66 €
21 ans et plus **Salaire horaire brut**	53% du SMIC 4,61 €	61% du SMIC 5,31 €	78% du SMIC 6,79 €

Aides des Conseils Généraux

Pour faciliter la scolarité, les Conseils Généraux attribuent, sous certaines conditions, des aides aux familles résidant dans leur département. Cela peut être une aide financière en complément des bourses nationales, une aide au transport scolaire ou à l'internat, une aide exceptionnelle pour les élèves qui sont scolarisés dans un département autre que celui où ils résident afin de suivre un enseignement qui n'existe pas dans leur département. Ces aides sont attribuées en fonction de différents critères dont les ressources familiales. Chaque Conseil Général a ses particularités.

Pour en savoir plus sur les aides accessibles dans votre département, prenez contact avec le chef d'établissement, ou l'assistante sociale scolaire de votre établissement actuel ou contactez le Conseil Général de votre département.

Charente : www.cg16.fr
Charente-Maritime : www.charente-maritime.org
Deux-Sèvres : www.deux-sevres.com
Vienne : www.cg86.fr

Santé-Social

Les numéros verts permettent d'appeler gratuitement un service, à partir d'un téléphone fixe ou d'une cabine téléphonique.

Attention ! ils sont payants si vous appelez d'un téléphone portable.

Ils permettent d'avoir accès à différents types de services.

Les services ci-contre garantissent l'anonymat.

Ils ont plusieurs fonctions : l'écoute, l'information, le conseil. Ils peuvent orienter les personnes vers d'autres services relais plus proches de leur domicile.

SOS numéros verts

Fil santé jeunes	**3224**
	depuis un portable 01 04 93 30 74 (tarif normal)
Drogue info-service	**0 800 23 13 13**
	depuis un portable 01 70 23 13 13 (tarif normal)
Sida info service	**0 800 840 800**
pour les victimes de discrimination raciale	**114**

Numéros prix appel local

Ecoute alcool - cannabis	**0 811 91 20 20**

Sites utiles

www.apprentissage.gouv.fr rubrique "thèmes" sous rubrique "contrats"

Ce site répond aux questions des jeunes sur l'apprentissage.

On y trouve des fiches pratiques sur le contrat d'apprentissage, des informations plus développées et des ressources documentaires.

www.jeunes.poitou-charentes.fr

Etudier/se former, se loger, travailler, s'engager/entreprendre, se protéger, bouger, être bénévole...

Ce portail régional apporte une première information et aiguille les internautes vers des sites plus spécialisés.

Exemples de rubriques : financer ses études en France, partir pour un séjour d'étude en Europe, les aides au logement, les différents contrats de travail, le volontariat à l'étranger...

Et aussi : un forum de discussions, un blog jeunes, des petites annonces...

www.ac-poitiers.fr

Le site de l'académie de Poitiers.

Information sur les procédures d'orientation, les statistiques de l'affectation des élèves après la 3e, après le BEP ...

www.filsantejeunes.com

Des professionnels de la santé répondent à toutes les questions. Ce site propose également des forums pour discuter avec d'autres jeunes, des dossiers sur différents thèmes concernant la santé et les problèmes des jeunes, des adresses utiles...

www.onisep.fr

A l'aide de moteurs de recherche, vous pouvez interroger la puissante **base de données nationale** et faire des **recherches personnalisées** très fines sur :

- les formations,
- les établissement de formation
- les métiers
- les démarches et procédures d'orientation
- les lieux où l'on peut s'informer en région (CIO, PAIO, CIDJ...
- l'apprentissage

Possibilité de télécharger les guides Onisep régionaux (après la 3e et autres niveaux...) élaborés au sein de chaque académie. **www.onisep.fr,** rubrique "en région", choisir sa région.

www.jeunes.gouv.fr

Portail regroupant des informations sur les études, les projets professionnels, le logement, la santé, les loisirs ...

www.portea.fr

Agriculture environnement : les formations scolaires, l'apprentissage, la formation pour adultes

Ce site permet de faire des recherches sur les métiers, les formations et les établissements pilotés par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Celui-ci compte sur le territoire national 848 établissements publics et privés, et 21 établissements d'enseignement supérieur.

L'accueil des élèves handicapés

Le dispositif de la loi du 11 février 2005 sur les personnes handicapées s'applique à toutes les personnes en situation de handicap. Il s'organise autour de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et de sa « Commission des droits et de l'Autonomie ». La MDPH est un guichet unique pour l'accueil, l'information et le suivi des personnes handicapées.

La première démarche à effectuer est de contacter la MDPH. Pour des problèmes spécifiques de scolarisation, le contact est l'enseignant référent de secteur, dont on obtient les coordonnées auprès de l'établissement scolaire concerné ou auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés dans le département.

Les MDPH en Poitou-Charentes

- **MDPH 16**
  1 à 7 bd Jean Moulin
  Ma Campagne
  16000 ANGOULEME
  Tél. 05 45 90 40 01
- **MDPH 17**
  2 avenue V. Hugo
  17000 LA ROCHELLE
  Tél. 08 00 15 22 15
- **MDPH 79**
  37 rue du Vivier
  BP 80105
  79004 NIORT Cedex
  Tél. 08 00 40 02 24
- **MDPH 86**
  39 rue de Beaulieu
  86000 POITIERS
  Tél. 08 10 86 20 00

Inspections académiques - Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés

Le projet personnalisé de scolarisation assure la cohérence et la continuité du parcours scolaire. Il est révisable tous les ans et/ou quand la situation du jeune évolue. Tout élève handicapé est doté d'un enseignant-référent qui va le suivre tout au long de son parcours scolaire. L'équipe de suivi de la scolarisation qui comprend tous les intervenants concernés ainsi que les parents d'élèves se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur le parcours de chaque élève.

- **IA 16**
  Cité administrative du Champ de Mars - Bât. B
  rue Raymond Poincaré
  16023 Angoulême Cedex
  Tél. 05 45 95 53 03
- **IA 17**
  Cité Administrative
  BP 508
  17021 La Rochelle cedex 1
  Tél. 05 46 51 68 85
- **IA 79**
  61 avenue de Limoges
  79022 Niort Cedex
  Tél. 05 49 77 11 11
- **IA 86**
  15 rue Guillaume VII Le Troubadour
  86022 Poitiers Cedex
  Tél. 05 49 60 30 80

Pour l'enseignement agricole

- **Direction régionale de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la formation et du développement
20 rue de la Providence - BP 537
86020 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 03 11 62

INFO +

www.lecolepourtous.education.fr
Le site internet du Ministère de l'Education nationale, pour préparer une scolarité adaptée aux particularités de chacun.

L'ONISEP vous informe

- www.onisep.fr > rubrique scolarité et handicap
- Collection Dossiers Onisep «Quelle scolarité pour mon enfant ?» - Juin 2008 : un état des lieux de la scolarisation des enfants handicapés, un éclairage sur les droits des familles et un premier bilan des effets de la loi de 2005.
– «Réadaptation», revue de référence, traite du handicap et de la dépendance dans sa globalité.
- Les répertoires de la collection «Réadaptation» : des annuaires, couvrant toute la France, des établissements médico-sociaux et des structures scolaires en intégration destinés aux élèves handicapés suivant le type de handicap.
– «Etudes supérieures et handicap, mode d'emploi» : 12 pages pour montrer que vivre et étudier avec une situation de handicap, c'est possible. Un Guide de l'étudiant en situation de handicap en Poitou-Charentes sera publié en 2009.

Les infos régionales sur les métiers et les formations

www.onisep.fr/poitiers

- L'actualité des formations et des métiers
- Les publications régionales en téléchargement
- Les dates importantes dans votre région

PUBLICITÉ

FOFE 2009

Salon des métiers et de la formation

Vendredi 6 - Samedi 7 FÉVRIER 2009

Parc des Expositions du Grand Angoulême (16)

9h à 18h > Entrée Gratuite >

> Lycéens > Étudiants > Collégiens > Demandeurs d'emploi

Venez surfer sur www.fofe.fr

160 EXPOSANTS présents pendant 2 JOURS

➔ **découvrir des métiers, rencontrer et questionner des professionnels des secteurs suivants :**

Agriculture – Agroalimentaire et Environnement, Alimentation – Hôtellerie-Restauration, Assurance, Bâtiment et Travaux Publics, Coiffure, Collectivités Territoriales, Commerce, Défense et Sécurité, Droit - Gestion - Comptabilité, Emballage et Conditionnement, Image, Imprimerie et Industries Graphiques, Métallurgie, Santé et Social, Sport et Animation, Transport et Logistique, ...

➔ **Rencontrer et échanger avec les professionnels de l'information, de l'orientation et de l'emploi**

➔ **S'informer auprès des 135 établissements et organismes de formation dans les domaines suivants :**

- Apprentissage - Formations par Alternance
- Lycées d'Enseignement Général et Technologique
- Lycées d'Enseignement Professionnel
- Établissements d'Enseignement Supérieur
- Universités
- Organismes de Formations Continue
- Entreprises

➔ **Participer à des tables rondes**

la ligue de l'enseignement

Contact organisation du Salon

Valérie LEPROUX - ☎ : 05 45 95 64 05

fofe-angouleme@voila.fr

14 rue Marcel Paul - BP 334 - 16008 ANGOULEME CEDEX

un événement organisé par la F.C.O.L.,

la Ligue de l'Enseignement de la Charente

Co-organisé par

les Centres d'Information et d'Orientation de la Charente.

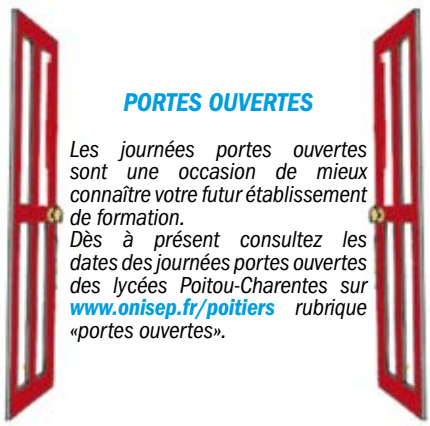

PORTES OUVERTES

Les journées portes ouvertes sont une occasion de mieux connaître votre futur établissement de formation.
Dès à présent consultez les dates des journées portes ouvertes des lycées Poitou-Charentes sur ***www.onisep.fr/poitiers*** *rubrique «portes ouvertes».*

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Les Centres d'information et d'orientation sont un service public gratuit de l'Education nationale. Ils accueillent tout public à la recherche d'informations et de conseils sur les études, les diplômes, les concours et les professions.
On y trouve de la documentation mais on peut aussi être reçu en entretien de conseil avec un Conseiller d'Orientation psychologue.
Chaque CIO travaille également en partenariat avec les établissements publics de son secteur (collèges, lycées et universités) afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets scolaires et professionnels.

16 Charente

ANGOULEME 16000
3 rue Vauban
✆ 05 45 38 30 11

COGNAC 16100
24 place Beaulieu
✆ 05 45 82 09 81

CONFOLENS 16500
3 place Emile Roux
✆ 05 45 84 11 16

17 Charente Maritime

JONZAC 17500
8 rue Paul Bert
✆ 05 46 48 04 18

LA ROCHELLE 17044 Cedex 01
7 rue Jaillot
✆ 05 46 41 16 00

ROCHEFORT 17300 Cedex
3 ter rue des broussailles
✆ 05 46 99 46 00

ROYAN 17200
Rue des Ecoles
✆ 05 46 05 48 02

SAINTES 17100
Petite rue du Séminaire
✆ 05 46 93 68 55

SAINT-JEAN-D'ANGELY 17400
6 rue Michel Texier
✆ 05 46 32 49 10

79 Deux Sèvres

BRESSUIRE 79300 Cedex
Maison de l'emploi
✆ 05 49 65 22 21

NIORT 79005 Cedex
65 avenue de Limoges, BP 154
✆ 05 49 24 15 71

PARTHENAY 79200
2 rue Ernest Pérochon
✆ 05 49 64 11 32

THOUARS 79100 Cedex
7 rue Anne Desrays
✆ 05 49 66 76 88

86 Vienne

CHATELLERAULT 86102 Cedex
Avenue Camille Pagé, BP 247
✆ 05 49 02 50 98

CIVRAY 86400
10 avenue de la gare
✆ 05 49 87 15 99

LOUDUN 86202 Cedex
Rue de l'Eperon, BP 73
✆ 05 49 98 28 24

MONTMORILLON 86501 Cedex
Rue du Four, BP 19
✆ 05 49 91 15 49

POITIERS 86010 Cedex
22 rue de la Tranchée, BP 407
✆ 05 49 52 30 03

D'autres adresses

Rectorat

POITIERS 86022 Cedex
5 cité de la Traverse, BP 625
✆ 05 49 54 70 00

Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA)
✆ 05 49 54 71 13

Service Académique d'Inspection et d'orientation (SAIO)
✆ 05 49 54 71 33

Réseau information jeunesse

POITIERS 86004 Cedex
64 rue Gambetta, BP 176
✆ 05 49 60 68 68

Inspection académique

ANGOULEME 16017 Cedex
place du Champ de Mars
✆ 05 45 90 14 50

LA ROCHELLE 17021 Cedex 01
Cité administrative Duperré, BP 508
✆ 05 46 51 68 00

NIORT 79022 Cedex
61 avenue de Limoges
✆ 05 49 77 11 11

POITIERS 86022 Cedex
15 rue Guillaume VII le Troubadour
BP 609
✆ 05 49 60 30 30

Direction Régionale la Jeunesse et des Sports

POITIERS 86000
14 boulevard Chasseigne
✆ 05 49 37 08 80

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

POITIERS 86020 Cedex
Service régional de la formation et du développement
20 rue de la Providence - BP 537
✆ 05 49 03 11 60

Armée de Terre

ANGOULEME 16016
167 rue de Périgueux, BP 1362
✆ 05 45 22 86 85

NIORT 79022 Cedex
place Denfert-Rochereau, BP 538
✆ 05 49 77 44 63

POITIERS 86023 Cedex
Quartier Aboville, 7 boulevard du Colonel Barthal , BP 679
✆ 05 49 00 22 27

ROCHELLE (LA) 17087 Cedex 02
Place de Verdun, BP 1054
✆ 05 46 50 42 00

Armée de l'Air

POITIERS 86023 Cedex
164 avenue de la Libération, BP 661
✆ 05 49 88 68 15

Marine Nationale

POITIERS 86010 Cedex
105 boulevard du grand chef, BP 404
✆ 05 49 61 02 02

ROCHELLE (LA) 17000
27 quai des Marans
✆ 05 46 28 23 28

Gendarmerie

POITIERS 86000
5 Rue Paul Guillon, BP 649
✆ 0 820 220 221

VOUS OUVRIR AU MONDE

SIGNEZ ICI :

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

LORSQUE VOUS VOUS ENGAGEZ, NOUS NOUS ENGAGEONS

Crédit photo : ©ADC Fabrice Cheneau/SIRPA TERRE

ARMÉE DE TERRE

Bien plus qu'un métier

N°Azur 32 40 *dites* **"armée de terre"**
PRIX APPEL LOCAL

www.recrutement.terre.defense.gouv.fr

Pour plus d'informations sur les postes offerts
dans toute la France, retournez ce coupon à :

Sous-direction recrutement de l'armée de terre,
DPMAT/BIC/MKG - 93, boulevard du Montparnasse - 75006 Paris

NOM : PRÉNOM : SEXE : M ❑ F ❑ NÉ(E) LE :

TÉL : COURRIEL :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

NIVEAU D'ÉTUDES : BREVET COLLÈGES ❑ CAP ❑ BEP ❑ BAC TECH. ❑ BAC PRO. ❑

BAC GÉN. ❑ BAC+2 ❑ BAC+3 ❑ BAC+4 ❑ BAC+5 ❑ > BAC+5 ❑

AUTRE NIVEAU :

Précisez la spécialité :

RTSO/ONISEP POITIERS/3ème/2009

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978,

L'éducation & l'enseignement supérieur :

des priorités régionales
pour que chacun ait un métier en région

• Vie lycéenne :

> Avec les **chèques-livres**, 75 000 lycéens et apprentis bénéficient chaque année de 70€ pour acheter leurs manuels scolaires.

> **Un animateur culturel régional par lycée** pour aider les lycéens porteurs de projets culturels à les réaliser.

> **Un fonds social régional** pour les élèves, **une aide au soutien scolaire**.

> **Une aide au permis de conduire B** pour les lauréats du CAP et du Bac Pro (élèves ou apprentis).

• Apprentissage :

> **500 nouvelles places d'apprentissage à chaque rentrée** jusqu'en 2009, soit 2500 nouvelles au total, notamment après le bac.

> **Aide régionale pour le premier équipement de près de 7500 élèves** dans les lycées professionnels.

> **Une participation régionale aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.**

• Enseignement supérieur :

> **300 nouvelles bourses d'accès à l'enseignement supérieur** chaque année pour les nouveaux bacheliers.

> **120 bourses de doctorat** donnant un statut de salarié, financées par la Région.

> **Mobilité internationale :** parce que **faire un stage à l'étranger** est un atout précieux, la Région aide les étudiants, les apprentis et les jeunes demandeurs d'emploi.

Toutes les infos sur :

www.jeunes.poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr

REGION Poitou Charentes
un métier pour chacun